

Particuliers

Publié le 19/11/2022

Carte d'identité / Passeport : la photo peut-elle être prise au guichet ?

La situation varie selon votre lieu où vous faites la demande.

Non, vous devez obligatoirement fournir la photo.

Tout dépend du lieu de la demande et de la présence - ou non - d'un photographe professionnel.

Non, vous devez obligatoirement fournir la photo.

Oui, mais seulement s'il n'existe aucun photographe professionnel pouvant s'en charger.

À noter

si la photo est prise au guichet, le coût du passeport est plus important : 3 € supplémentaires.

Non, vous devez obligatoirement fournir la photo.

Oui, mais seulement s'il n'existe aucun photographe professionnel susceptible de s'en charger.

À noter

si la photo est prise au guichet, le coût du passeport est plus important : 3 € supplémentaires.

Non, vous devez obligatoirement fournir la photo.

La photo peut être prise directement au guichet en Guinée Équatoriale (poste de Malabo) et en Mauritanie (poste de Nouakchott).

Dans tous les autres pays, vous devez obligatoirement fournir la photo.

Attention

Si vous résidez au Canada ou au Portugal et que vous souhaitez renouveler votre passeport, vous pouvez faire la démarche sans vous déplacer à l'ambassade ou au consulat si vous répondez à plusieurs conditions.

Questions - Réponses

- Quelle photo fournir pour un titre d'identité (passeport, carte d'identité...) ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

Textes de référence

- Code général des impôts : articles 953 à 955
Coût du passeport en France
- Décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif au passeport : article 6-1 - Empreintes et photo



**VILLE DE
Châtillon**
Hôtel de Ville

Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h

Jeudi : 13h30 à 19h — Samedi : de 8h30 à 13h30

Adresse : 1, place de la Libération, 92320 Châtillon

Tél. : 01 42 31 81 81